



Coptes bancaires suite à un décès

Par **gethseman**, le **24/05/2009** à **10:23**

Bonjour,

Voilà rapidement les faits qui me posent questions. Ma Maman est décédée en septembre 2008 , des suites d'une longue maladie et à été hospitalisé un mois avant son décès; elle vivait depuis deux ans chez un de mes frères qui gérait ses comptes apparemment , elle a vendue sa maison en juillet 2008 pour un montant de 117000 euros, elle a redistribuée de son vivant a chaques enfant une part égale de la somme de 21750 euros x 4 = 87000 sur les 117000 ! reste 30000 euros normalement, mais voilà lors de notre passage chez le notaire celui nous annonce qu'il ne reste que 23200 euros tous frais inclus même ses obsèques étaient déjà payés par convention, nous avons donc conclus mes frères et moi que celui qui gérait son compte a dû se servir largement en deux mois sur le compte...

- Que faire car il reste muet à nos demandes concernant ce compte (relevés) ?
- Quels recours avons nous ,et quelles démarches entreprendre ?
- Enfin sommes nous en droit de demander des dommages pour cet acte de vol d'une personne faible (84 ans) qui avait confiance en son fils ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses,

Cordialement ,

Gethseman

Par **citoyenalpha**, le **24/05/2009** à **11:08**

Bonjour

vous pouvez demander en tant qu'ayant droit les copies des relevés bancaires directement à la banque qui tenait le compte de votre mère.

Concernant une plainte il apparaît au préalable plus approprié de tenter uen médiation avant toute action en justice.

Restant à votre disposition